



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE

L'établissement est implanté en Dordogne, sur la commune de Salagnac. Cinq structures médico-sociales le composent :

- le Foyer d'Hébergement (FH) accueille des personnes handicapées exerçant une activité professionnelle à l'ESAT, assure leur hébergement et leur accompagnement vers l'autonomie.
- l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) accueille des adultes travailleurs handicapés, assure leur accompagnement vers l'autonomie professionnelle et sociale.
- le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) accueille des adultes travailleurs handicapés, les aide dans l'élaboration d'un projet professionnel et leur permet d'acquérir une qualification reconnue.
- le Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) assure l'accompagnement de personnes à domicile.
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) accompagne des adultes handicapés à leur domicile, contribue à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilite leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.





SAMSAH
de Clairvivre


SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL POUR
ADULTES HANDICAPÉS



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL ADULTES HANDICAPÉS


 EPD DE CLAIRVIVRE
24160 SALAGNAC


 05.53.62.23.33

 samsah@epd-clairvivre.org

ANTENNE TERRASSON

 42 AVENUE CHARLES DE GAULLE
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

 05.53.42.69.76

 samsah@epd-clairvivre.org

**SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO SOCIAL
ADULTES HANDICAPÉS**

MISSIONS

Conformément à l'article D. 312-155-9 du Décret du 11 mars 2005 le SAMSAH vous accompagne dans la réalisation de votre projet de vie, dans les domaines de la vie sociale et familiale, dans les actes de la vie quotidienne, dans l'exercice de la citoyenneté, dans l'accès aux soins et dans l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le SAMSAH vous accompagne à votre domicile dans le cadre de votre orientation notifiée lors de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Afin d'évaluer la pertinence de votre accompagnement et de réinterroger la CDAPH sur une éventuelle réorientation, une période d'observation de 3 mois inaugure tout accompagnement.

Le Service intervient 365 jours par an dans un périmètre de 30 à 40 kilomètres autour de Clairvivre sur le Nord-Est du département.



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le service est composé de :

- Un Directeur
- Un Cadre Socio-Éducatif
- Des Éducateurs Spécialisés
- Un Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- Des Infirmiers
- Un Aide Médico-Psychologique
- Un Médecin
- Un Psychologue
- Un Adjoint Administratif

DES PARTENAIRES

- Les ESAT
- Les MDPH
- Les CMP Excideuil, Terrasson
- Les Centres Hospitaliers
- Le GCS Santé Mentale
- Les Centres Médico Sociaux
- Associations du territoire
- Les services de mandataires

PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes adultes reconnues handicapées concernées par l'accompagnement du SAMSAH peuvent :

- Vivre à domicile et nécessiter d'un service de proximité,
- Exercer ou non un emploi en milieu protégé, adapté ou en milieu ordinaire,
- Avoir atteint ou non l'âge légal de la retraite (si reconnaissance personne handicapée avant l'âge de 60 ans.)

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL DU SAMSAH

- Aider les personnes pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel (accompagnement à l'hygiène corporelle et vestimentaire, préparer un repas, gérer un budget, entretenir le logement, entretien du linge...) et de la mobilité (aide aux déplacements, développement ou maintien d'un lien social...),
- Aider à la communication et à la prise de décision (favoriser l'expression et la réalisation des souhaits de la personne),
- Soutenir le développement et le maintien des acquisitions cognitives (animations, activités occupationnelles, sportives ou ludiques, sorties culturelles...) afin de favoriser l'épanouissement, la socialisation et le bien être de la personne,
- Coordonner les soins médicaux, favoriser l'accès aux soins, mettre en place des actions de préventions et participer à la reprise de parcours de soin.